

Direction Adjointe de la direction des systèmes orbitaux  
Groupe d'Etudes et d'Information sur les Phénomènes  
Aérospatiaux Non identifiés

Toulouse, le 04/07/2018  
DSO/DA//GP

## **COMPTE RENDU D'ENQUÊTE**

**ECQUEVILLY (78) 15.11.1993**

### **CAS D'OBSERVATION**

#### **1 – CONTEXTE**

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr). Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé ECQUEVILLY (78) 15.11.1993 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment. Il concerne l'observation d'un PAN par un témoin à son domicile, le 15.11.1993 à 04 heures 30.

Le témoin s'est rendu le 24.11.1993 au bureau de la brigade de Gendarmerie compétente où a été rédigé le seul document en possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation, à savoir le procès-verbal d'enquête préliminaire.

Les Gendarmes se sont rendus sur place aussitôt les faits connus et ont effectués une enquête de voisinage, de moralité du témoin et de l'environnement.

Accompagnant le procès-verbal, se trouvent deux plans de situations ainsi que cinq photographies des lieux de l'observation, prises lors de l'enquête sur place par les Gendarmes. Quatre croquis représentant le PAN et son déplacement, effectués par le témoin, sont également joints au procès-verbal.

## 2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, telle que narrée par le témoin dans le procès-verbal :

*« Ce jour, 24 novembre 1993, je me présente au bureau de notre unité afin d'être entendu sur une enquête. Par la même occasion, je voudrais vous relater une affaire, à premier abord incroyable mais impressionnante. Je vous explique les faits.*

*Dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 novembre 1993, selon mes souvenirs, aux alentours de 4 heures 30, j'étais couché dans la maison, située \*\*\*\* à Ecquevilly. À l'heure que je viens de vous préciser, j'ai été réveillé par mes deux chiens, se trouvant à l'extérieur de mon domicile. Je les entendais aboyer mais pas comme d'habitude. Je me suis levé et j'ai regardé par la fenêtre de ma chambre. J'ai vu mes chiens regarder dans une direction précise. J'imagine qu'ils regardent mes chevaux. Ensuite, je m'avance un peu plus près en direction de mes chevaux. Ces derniers, tournés dans la même direction que mes chiens, sont calmes mais observent également quelque chose.*

*Ne voyant rien, je me dirige dans la salle de bain. Par la fenêtre, je vois des lumières à environ 5 mètres de hauteur éclairant le sol. Sachant qu'il y a de nombreuses découvertes de véhicules volés, je pensais qu'il s'agissait d'un hélicoptère qui surveillait une zone précise. Je fus surpris car je n'entendais pas de bruit. Ces lumières n'avaient pas l'air d'avancer, elles étaient statiques. Étonné de ne pas entendre de bruit, j'ai ouvert ma fenêtre. Cette dernière étant ouverte, je n'entendais toujours pas de bruit. Au même moment, ces lumières ont commencé à se déplacer, en allant dans ma direction.*

*En arrivant au-dessus de ma maison, j'ai pu apercevoir, toujours dans un même silence, une forme tel qu'un cercle lumineux avec d'énormes lumières, les unes éclairant fortement et d'autres étant plus faibles. Celles-ci se déplaçaient assez lentement. La durée des événements a été de 20 à 25 secondes dont une dizaine à l'arrêt et le reste en mouvement dans ma direction. Les lumières étaient de couleur blanche, jaune et un peu bleutée.*

*Lors de ce laps de temps, ces lumières donnaient un genre de petits flashes de lumière noire comme dans une discothèque. Sur le sol, cela donnait des couleurs bleutées comme si celui-ci bougeait. Aussitôt, je suis sorti de mon habitation et les lumières avaient disparu. Cela était extraordinaire.*

*Je ferai des dessins explicatifs de la scène et je vous les fournirais par la suite.*

*Je ne peux guère vous expliquer plus précisément mais on comprend mieux par des croquis.*

*Je n'ai rien d'autre à dire mais je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.*

*Le 24 novembre 1993 à treize heures. Lecture faite par des renseignements d'État civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.»*

### 3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La situation géographique est résumée sur les cartes ci-dessous.

A noter que la carte rapprochée, figurant dans le procès-verbal et représentant la « zone de l'OVNI » (sic) ainsi que l'emplacement de l'habitation du témoin, est mal orientée.

Afin de protéger l'anonymat du témoin, même plus de 25 ans après les faits, et compte tenu de la situation géographique de son habitation, très isolée et facilement reconnaissable, ces cartes ne peuvent être rendues publiques.

Les données météorologiques sont celles des stations météo de Pontoise (95) pour le vent et de Trappes (78) pour la couverture nuageuse et la visibilité. Ces stations sont situées respectivement à vol d'oiseau à environ 16 km au nord-est et à 22 km au sud de la position du témoin.

Le 15 novembre 1993, entre 01h et 02h UTC, le ciel était très peu nuageux (1 à 2/8 octas) avec un plafond de stratocumulus à 1500 m d'altitude. La visibilité était de 10000 m, se réduisant rapidement pour passer à 8000 m à 03h et à 3020 m à 04h. Le vent était faible de secteur général nord-ouest :

**Indicatif** 78621001  
**Nom** TRAPPES  
**Altitude** 167 mètres  
**Coordonnées** lat : 48°46'24"N - lon : 2°00'30"E  
**Coordonnées lambert** X : 5759 hm - Y : 24196 hm  
**Producteurs** 1993 : METEO-FRANCE

[+ Afficher la liste des paramètres](#)

[- Masquer les données ...](#)

Date	N	NBAS	N1	C1	B1	VV
15 nov. 1993 01:00	2	0	2	6	1500	10000
15 nov. 1993 02:00	1	0	1	6	1500	10000
15 nov. 1993 03:00	0					8000
15 nov. 1993 04:00	0					3020

<b>Indicatif</b>	95078001					
<b>Nom</b>	PONTOISE - AERO					
<b>Altitude</b>	87 mètres					
<b>Coordonnées</b>	lat : 49°05'24"N - lon : 2°01'42"E					
<b>Coordonnées lambert</b>	X : 5774 hm - Y : 24547 hm					
<b>Producteurs</b>	1993 : METEO-FRANCE					
+ <a href="#">Afficher la liste des paramètres</a>						
- <a href="#">Masquer les données ...</a>						
Date	RR1	DRR1	FF	DD	N	NBAS
15 nov. 1993 02:00	0		7	330		
15 nov. 1993 03:00	0		7	340		
15 nov. 1993 04:00	0		8	350		
15 nov. 1993 05:00	0		6	330		

Concernant les données aéronautiques, le témoin se trouve à une trentaine de kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Paris et des aéroports parisiens.

A noter également la présence de nombreux aérodromes, civils et militaires. Nous pouvons citer en particulier :

- L'aérodrome des Mureaux, situé à environ 4 km au nord-nord-est de la position du témoin. Cet aérodrome, utilisé pour les activités de loisirs et de tourisme (aviation légère) dispose de deux pistes en herbe orientées est-ouest (10/28), longues de 1950 m ; il n'est pas agréé pour le vol VFR de nuit. Il abrite plusieurs aéroclubs.
- L'aérodrome de Beynes-Thivernal, situé à environ 13 km au sud de la position du témoin, est exploité par le centre aéronautique de Beynes, aéroclub spécialisé dans la pratique du vol à voile. L'aérodrome dispose d'une piste en herbe orientée est-ouest (12/30), longue de 1000 mètres et large de 80.
- L'aérodrome de Chavenay-Villepreux, situé à environ 14 km au sud de la position du témoin, occupe une superficie de 47 hectares sur la commune du même nom. Il ne fonctionne qu'en journée et abrite une flotte d'environ 100 avions, basés sur l'aérodrome, dont un peu moins de la moitié appartient à des propriétaires privés et le reste aux huit aéro-clubs et deux sociétés de travail aérien basés sur ce terrain.

Malgré la disparition du vol à voile, les activités restent nombreuses et diverses : formation aéronautique, rénovation d'avions anciens, construction amateur, voltige ou tout simplement vols de loisir.

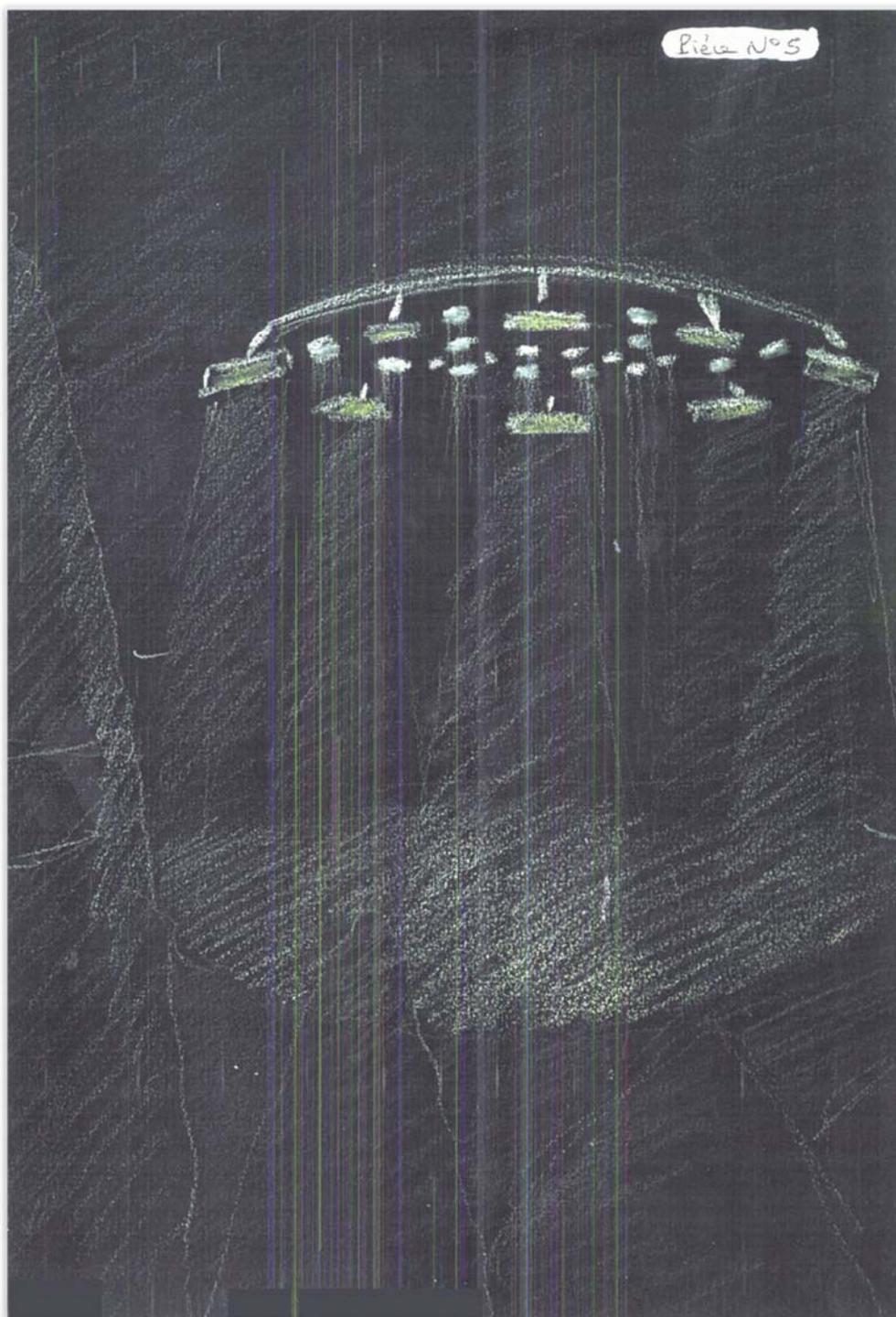
Deux pistes en herbes y sont présentes, orientées 05/23 et 10/28 et respectivement d'une longueur de 825 m et 710 m.



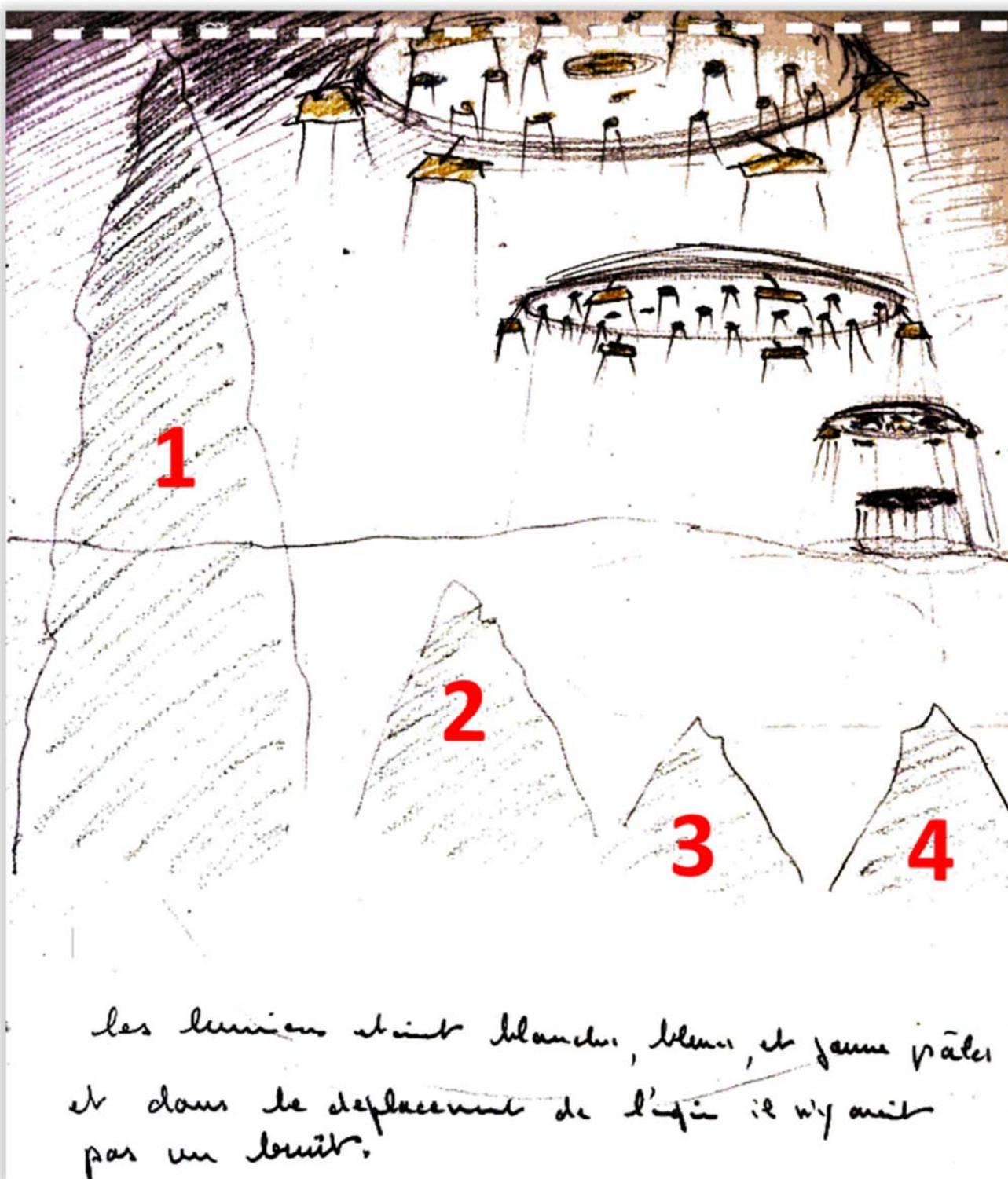
*Vue générale des aéroports de la région Ile-de-France*

## Analyse

Le témoin a réalisé deux croquis du PAN qu'il a remis aux Gendarmes quelques jours après son audition :



*Croquis 1*



Croquis 2 - de 1 à 4 figurent les conifères servant de repère pour la suite de l'analyse

Les caractéristiques physiques du PAN telles que décrites par le témoin sont clairement incompatibles avec toute hypothèse d'ordre astronomique ou météorologique.

Le nombre des lumières observées et le fait qu'elles éclairaient le sol empêche de même toute hypothèse de confusion avec une rentrée atmosphérique, un reflet sur les nuages de projecteurs (avec d'ailleurs un ciel s'y prêtant mal, car très peu nuageux (2 à 3/8 octas)) ou avec un avion.

La seule hypothèse faiblement consistante serait celle de la confusion avec un hélicoptère (à laquelle le témoin a en premier lieu lui-même pensé) ; les points suivants rendent cependant cette hypothèse très peu crédible :

- Forme principale circulaire et lumineuse
- Nombre de lumières
- Couleur bleutée
- Reflets au sol rappelant les effets de la « *lumière noire* »
- Absence de ce qui pourrait s'apparenter à des feux de position et à des feux anticollision (pas de couleur rouge, qui devrait pourtant être visible pour un appareil venant de face, pas de clignotements caractéristiques des feux anticollision...)

Concernant la perception du bruit, toujours dans le cadre de l'hypothèse de la confusion avec un hélicoptère, elle dépend de plusieurs paramètres :

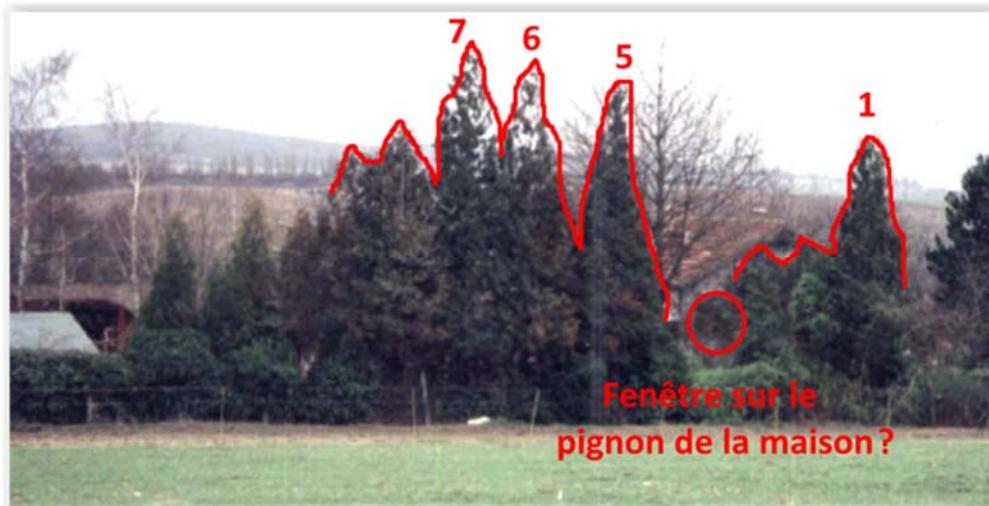
- Distance séparant l'hélicoptère du témoin
- Environnement sonore du témoin
- Perception auditive du témoin
- Puissance du bruit émis par l'hélicoptère
- Force et direction du vent

Certains de ces paramètres sont impossibles à déterminer avec exactitude dans le cas présent, mais nous savons qu'il suffit certaines de ces conditions soient favorables pour que le bruit ne soit pas perçu par le témoin (hypothèse du bruit d'hélicoptère non perçu) ; distance trop importante, problème d'audition du témoin, etc.

Les deux seuls paramètres pouvant être définis comme étant clairement défavorables à l'hypothèse sont l'environnement sonore du témoin, probablement très silencieux à 4h30 du matin, et le vent, soufflant du nord-ouest, soit depuis l'une des directions possibles de laquelle provenait le PAN.

Concernant la distance séparant le témoin du PAN, nous pouvons noter que le témoin semble avoir tenté de reproduire le plus fidèlement possible dans ces croquis ce qu'il a vu, rapidement après l'observation.

Ses croquis représentent ainsi également des arbres de type conifères qui sont bien visibles à la fois sur la carte Google des lieux et sur deux des photographies prises par les Gendarmes :



*Photographie 1*

Ces arbres sont très proches de l'habitation du témoin, entre environ 12 et 30 m, mesures prises sur Google Earth. De manière générale, beaucoup de végétation entoure cette habitation, réduisant la visibilité.

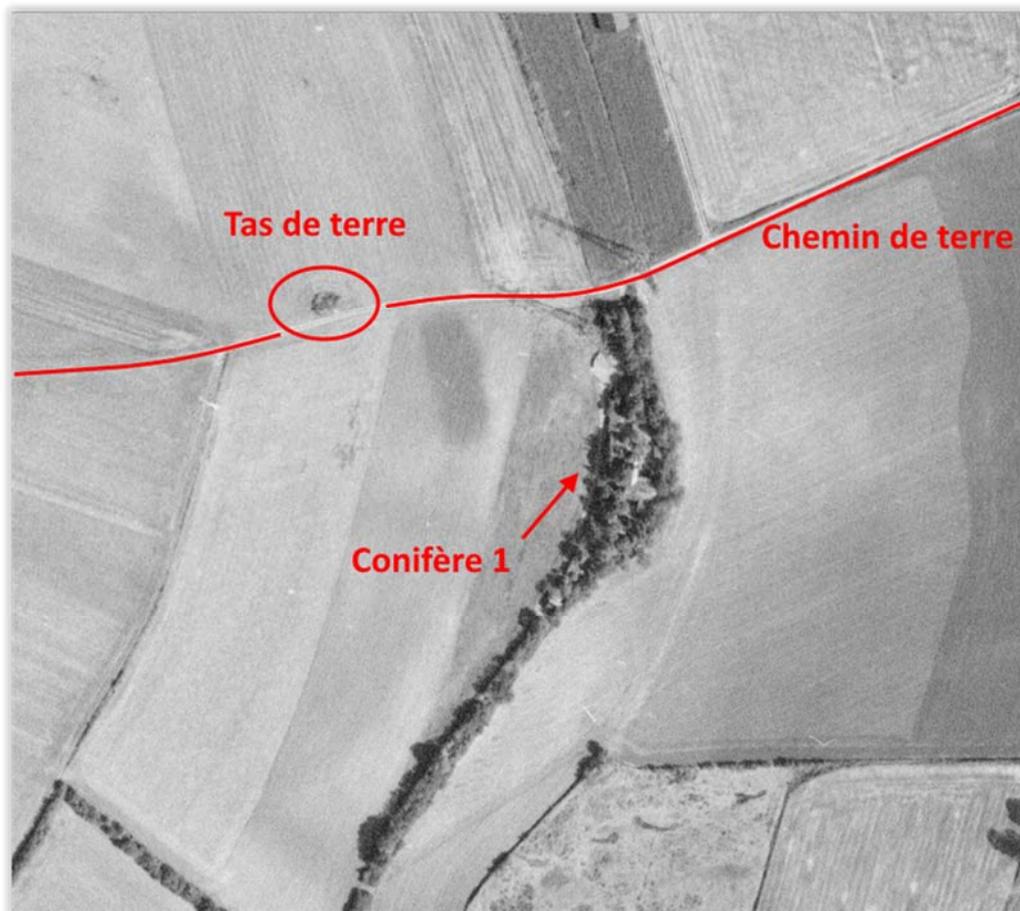
L'observation n'a pu se faire qu'à partir d'une fenêtre située sur le pignon de la maison, qui est peut-être à peine visible sur la photographie ci-dessus, et orientée ouest-nord-ouest... A moins qu'il ne s'agisse d'une autre, située plus proche du faîte du toit et non visible sur la photo, ce qui semble plus vraisemblable au vu de la hauteur angulaire plaçant davantage le sommet des arbres situés entre le n°1 et le n°5 tel que figurant sur les croquis du témoin, sous la ligne d'horizon visible.

Une vue plus éloignée, toujours prise par les Gendarmes sur place, montre la maison du témoin et les arbres depuis une position non éloignée du tas de terre se trouvant le long d'un chemin et ayant servi de repère au témoin et aux Gendarmes pour retracer la trajectoire du PAN :



*Photographie 2*

Une vue rapprochée de 1993 issue du site Géoportail montre bien le tas de terre. Les conifères déjà mentionnés ci-dessus y sont également visibles, par leur ombre portée au sol :



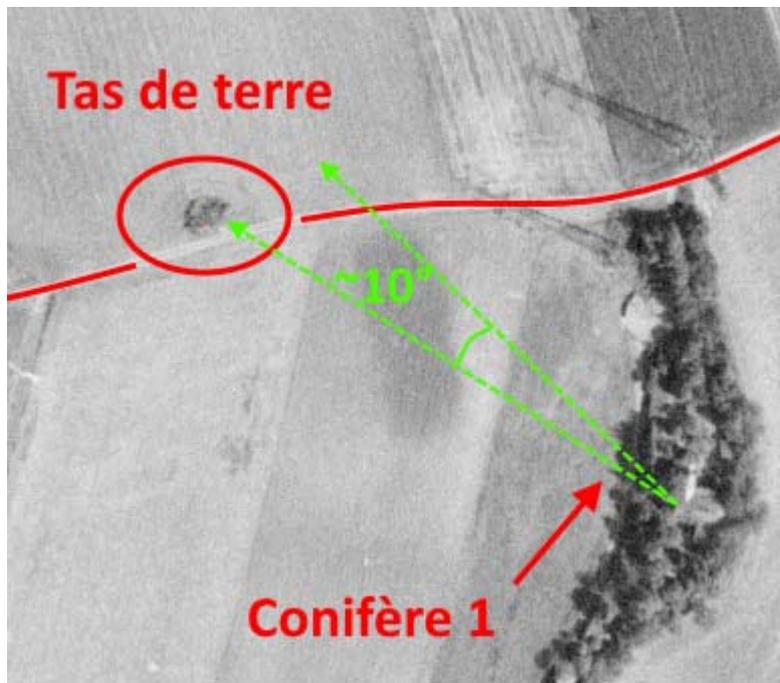
*Carte 1*

Si le témoin a correctement représenté sur son croquis les conifères figurant devant lui lors de l'observation, ils ont pu lui servir de repère pour dessiner également correctement le PAN, c'est-à-dire à la bonne échelle, sans sous-estimation ou surestimation de taille angulaire, et à la bonne élévation angulaire.

Ainsi, le conifère noté « 1 » sur les cartes précédentes est facilement identifiable comme étant celui situé le plus à gauche sur le croquis. Les conifères 2 à 4 ne peuvent pas être ceux annotés 5 à 7 sur les cartes, leur hauteur étant identique, voire plus grande que celle du conifère 1 ; ils auraient donc masqué la vue et auraient été représentés autrement par le témoin sur les croquis.

Les conifères 2 à 4 sont difficilement identifiables sur les photographies des Gendarmes, mais il est certain qu'ils sont situés entre les conifères 1 et 5.

A l'aide de la carte 1, ayant la meilleure définition possible et sur laquelle la maison et les conifères sont assez visibles, nous pouvons donc donner une bonne estimation du champ angulaire maximal possible de la vision du témoin tel que représenté sur son croquis n°2.



Carte 2

Une estimation d'environ  $10^\circ$  nous semble raisonnable, soit l'équivalent de la largeur d'une main poing fermé, observée à bout de bras tendu, environ 10 cm.

Le PAN dans sa dernière phase (représentation au plus proche de la maison sur le croquis du témoin), occupait environ la moitié de la largeur du croquis, soit environ  $5^\circ$ .

$5^\circ$ , c'est à la fois très peu comparé à l'impression (fausse) donnée par les croquis du témoin qui laissent à penser que le PAN était d'une taille importante, et beaucoup dans l'hypothèse d'une confusion avec un hélicoptère entendu sans bruit.

S'il s'était agi d'un hélicoptère d'une taille relativement modeste, comme l'EC145 utilisé par la sécurité civile et la Gendarmerie, soit une hauteur d'environ 4m (vu de face), avec un angle de 5°, il se serait trouvé à une distance du témoin (représentation au plus proche de la maison sur le croquis du témoin) d'environ 55 m (formule : distance réelle de l'objet (m) = taille réelle (m) x distance entre l'œil et l'extrémité du bras tendu de l'opérateur (m) \* / longueur apparente de l'objet (m)).

*\* Cette dernière mesure peut être estimée, pour un homme de taille moyenne, à 0,68 m.*

Un hélicoptère observé à 55 m de distance, même avec tous les autres paramètres mentionnés page 9 défavorables, sera nécessairement entendu par le témoin, à moins que celui-ci ne souffre d'un grave problème auditif, ce que les Gendarmes n'auraient sans doute pas manqué de remarquer et de mentionner.

Le témoin, au début de l'observation, avance une hauteur de 5 m comme estimation de la distance séparant le PAN du sol.

Il semble totalement impossible que cette hauteur soit exacte, si conservée tout du long du déplacement du PAN, ce qui l'aurait placé au moment de son passage au-dessus du témoin, en position de collision avec sa maison, ou au mieux de survol au ras de son toit.

En conséquence, soit cette estimation est trop faible, soit le PAN a gagné en hauteur lors de son déplacement. Ce qui est par ailleurs indispensable pour soutenir une hypothèse hélicoptère, et sans que cela porte atteinte à cette hypothèse, car sinon l'hélicoptère qui faisait 4 m de hauteur à 55 m de distance, aurait fait 37 m de hauteur en passant à la verticale du témoin !

### Hypothèse facteur humain : HALLUCINATION

Les hallucinations dites hypnopompiques, surviennent, au cours des premiers instants de l'éveil. Elles peuvent être très claires et précises, et tout se passe comme si la scène était bien réelle.

Elles peuvent prendre toutes sortes de formes et être :

- Visuelles (apparition d'insectes, de monstres, de voleurs, etc.)
- Auditives (impression de percevoir un bruit, une musique, une voix, un bourdonnement, etc...).
- Aussi être plus rarement kinesthésiques, c'est-à-dire relatives au mouvement et à la perception du corps dans l'espace, et elles peuvent donner à la victime l'impression qu'elle agit, etc...

Elles ne durent généralement que quelques secondes à peine et peuvent se produire très rarement ou plus fréquemment, mais il est rare qu'elles surviennent plus de quelques fois par mois.

Les causes possibles de ces hallucinations dont la liste suivante n'est absolument pas exhaustive peuvent être :

- Troubles du sommeil (soit excès de sommeil (ex : la narcolepsie) ou au contraire l'insuffisance de sommeil (ex : d'insomnie chronique).
- Troubles psychologiques ou psychiatriques
- Usage de substances
- Lésions au cerveau

L'hallucination hypnopompique ne peut pas être exclue.

Une hallucination autre que nocturne n'est pas non plus exclue. En général, cela se traduit par interaction psycho-affective du témoin avec son observation. Il tend à être acteur de son observation, y vérifier des attentes ou craintes. Or ici le témoin garde une distance par rapport à son observation.

Une hallucination d'un type ou un autre ne peut pas être exclue en absence d'enquête sur place menée par le GEIPAN avec entretien cognitif enregistré et écouté par les experts psychologues et recherche d'information sur les points ci-dessus de la vie du témoin.

Cette hypothèse ne peut être explorée, mais nous avons aucun élément prédisposant en faveur.

-----

Échange téléphonique avec le témoin (juillet 2018)

Un cours échange a pu avoir lieu et permet de retenir les points suivants

- le témoin se rappelle très bien de l'observation
- les éléments d'étrangeté sont : la venue vers lui en grossissant (impression qu'au départ cela pouvait être posé dans un champ ou très près du sol à quelques mètres), les lumières, la taille angulaire, l'absence de bruit, l'arrêt un moment en phase finale suivi d'une disparition instantanée (que l'on comprend tout de même comme étant en prolongation de trajectoire au-dessus de la maison), l'absence du PAN quand le témoin est sorti.
- sentiment que le PAN le regardait
- aurait aimé réveiller son épouse pour lui faire voir. Le regrette même beaucoup sans qu'il revienne spontanément à l'esprit que la durée ne n'aurait pas permis.
- un souvenir de grande beauté, sans aspect de peur
- pas d'autres observations de ce type, aimerait bien qu'il revienne le voir

De cet échange 25 ans après, on peut retenir comme éléments testimoniaux complémentaires ou différents

- Le mouvement qui a suivi le moment de l'arrêt est qualifié de disparition instantanée, alors que cette vitesse forte et étrange par elle-même n'est pas dans le PV

- Perception d'un point départ qui pouvait aussi être posé au sol (le témoin est allé voir sur place pour chercher des traces).

Les compléments ou différences apportées ne sont pas de nature à changer le bilan d'analyse précédent. Cet échange ne remplace pas une enquête terrain avec entretien cognitif, dont le résultat aurait été illusoire 25 ans après et que par ailleurs le témoin ne souhaite pas faire (n'en éprouve aucun besoin).

### 3.1. SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

#### TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	ECQUEVILLY (78)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	DORMAIT
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48.961/1.920
B3	Description du lieu d'observation	A TRAVERS LA FENETRE FERMEE, PUIS OUVERTE, DE LA SALLE DE BAIN DE L'HABITATION DU TEMOIN
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	13/07/1979
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	VERS 04:30:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	20 A 25 SECONDES
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	NON
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	/
B9	Observation continue ou discontinue ?	CONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	/
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE TEMOIN SE REND A L'EXTERIEUR MAIS LE PAN A DISPARU
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON

B14	Conditions météorologiques	LE CIEL TRES PEU NUAGEUX (1 A 2/8 OCTAS) AVEC UN PLAFOND DE STRATOCUMULUS A 1500 M D'ALTITUDE. VISIBILITE DE 10000 M, SE REDUISANT RAPIDEMENT POUR PASSER A 8000 M A 03H ET A 3020 M A 04H. VENT FAIBLE DE SECTEUR GENERAL NORD-OUEST :
B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	CERCLE COMPOSE DE LUMIERES
C3	Couleur	LUMIERES BLANCHES, JAUNE ET BLEUTEES
C4	Luminosité	« FLASHS DE LUMIERE NOIRE »
C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	/
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	A ENVIRON 5 METRES DE HAUTEUR
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	/
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	IMMOBILE PUIS EN DEPLACEMENT AVEC PASSAGE AU-DESSUS DE LA MAISON DU TEMOIN, SANS PLUS DE PRECISIONS
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/

E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

#### 4- HYPOTHESES ENVISAGEES

La seule hypothèse envisagée est celle de la confusion avec un hélicoptère.

##### 4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE			EVALUATION*
Hélicoptère			30 %
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- Forme	- De nuit, difficile à discerner	- Mention claire par le témoin de « cercle lumineux », visible également dans ses croquis	-0.50
- Couleurs	- Blanc et Jaune	- Absence de rouge et de vert mais présence de bleu	-0.50
- Nombre des lumières	-	- Trop important	-0.3
- Feux anticollision	- Eteints ?	- Clignotement caractéristique non présent	-0.3
- Bruit (non perçu)	- Erreurs d'estimations de taille angulaire puis de dimensions réelles et de distance au témoin du PAN malgré des croquis représentant des repères connus, identifiables et mesurables ? - Audition du témoin inconnue - Résultats basés uniquement sur les repères figurant sur les croquis (conifères) et non sur des mesures formelles effectuées sur place	- Vent porteur - Environnement nocturne probablement très silencieux - Calculs effectués à partir des croquis montrant que le PAN se trouve à distance trop courte pour que le bruit ne soit pas perçu	-0.50

- Taille et distance	- Compatible	- Résultats basés uniquement sur les repères figurant sur les croquis (conifères) et non sur des mesures formelles effectuées sur place	0
Hallucination			15 %
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
-	Scène visuelle, auditive et kinesthésique plausible	Rien en faveur dans les éléments du PV. Pas d'élément d'interaction psychoaffective avec l'observation	-0.7
	Pas d'entretien cognitif pouvant l'exclure	Mais absence de rencontre témoin et d'entretien cognitif	

*\*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur : certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)*

#### 4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE

La consistance est bonne, avec un témoignage suffisamment détaillé et une enquête sur place effectuée peu de temps après par les Gendarmes, qui ont pu réaliser des photographies des lieux.

Par ailleurs, deux croquis du PAN dans son environnement, réalisés par le témoin, ont pu être exploités pour l'analyse.

Il y a lieu de regretter l'absence de quelques données angulaires précises relevées sur place lors de l'enquête et surtout l'absence d'un entretien cognitif GEIPAN avec le témoin, notamment (mais pas seulement) compte tenu de la forte étrangeté juste après un réveil, pour explorer une possible hallucination (éventuellement nocturne ici) bien qu'aucun élément récolté dans l'actuel dossier ne prédispose à cela.

#### 5- CONCLUSION

Nous avons montré au fil de l'analyse que le PAN observé par le témoin était finalement d'une taille probablement relativement modeste (environ 5° au plus proche). Cette taille modeste contraste avec les croquis effectués par le témoin qui laissaient à penser que le PAN pouvait être d'une taille plus importante.

Cependant, cette taille angulaire reste trop importante pour bien cadrer avec la seule hypothèse quelque peu crédible, celle de la confusion avec un hélicoptère. En effet, cette hypothèse impliquerait que cet hélicoptère se soit trouvé proche du témoin (environ 55 m pour un hélicoptère de type EC145

de l'époque), et soit donc entendu, dans un contexte de silence nocturne, fenêtre ouverte, alors que le témoin n'a entendu aucun bruit.

D'autres paramètres testimoniaux empêchent par ailleurs de valider cette hypothèse, comme le nombre important de lumières observées, l'absence de feux de navigation et anticollision, l'éclairage au sol par une « *lumière noire* ».

La consistance est bonne, avec un témoignage suffisamment détaillé et une enquête sur place effectuée peu de temps après par les Gendarmes. Bien que le témoin n'ait pas eu le réflexe de prendre des photos et des vidéos et qu'aucun relevé angulaire n'ait été effectué lors de l'enquête par les Gendarmes, nous avons néanmoins pu, grâce en particulier aux photographies réalisées sur place par les Gendarmes, au croquis et au témoignage du témoin, bien reconstituer la trajectoire du PAN et se représenter son apparence.

Dans la méthodologie actuelle GEIPAN, le présent niveau d'étrangeté et de consistance imposent de pratiquer une « enquête terrain » avec le témoin pour une reconstitution et un entretien cognitif. Cette dernière est susceptible d'impacter positivement et négativement l'évaluation d'étrangeté comme de la consistance. Mais elle n'est pas possible pour un cas en revisite si longtemps après. Aussi l'évaluation du présent cas est faite selon les critères actuels de prise en compte de l'étrangeté et de la consistance (voir sur le site GEIPAN, dans l'actualité GEIPAN du 27 avril 2017 « La méthodologie de classification au GEIPAN \* ») comme si l'enquête terrain avait été faite et avait été totalement neutre (aucun apport en plus ou moins), ce qui est quelque fois le cas. Par contre, afin de marquer cet écart méthodologique, la classification se fait sur la base ABCD et non sur l'actuelle ABC D1/D2 qui correspond pour le classement inexplicé à une validation plus forte du caractère inexplicé.

\* [http://www.cnes-geipan.fr/index.php?id=181&no\\_cache=1&tx\\_ttnews\[backPid\]=211&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=209](http://www.cnes-geipan.fr/index.php?id=181&no_cache=1&tx_ttnews[backPid]=211&tx_ttnews[tt_news]=209)

Ici le cas est la limite entre un cas inexplicé et un cas inexploitable par manque de consistance dans l'état de dossier faute d'enquête GEIPAN menée sur place

En conséquence, le cas est classé D : inexplicé

## 5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE <sup>(1)</sup> (IxF)

0.75 = 0.85x 0.85

ETRANGETE <sup>(2)</sup> (E)

0.7